

29 mai 2020

(20-3861)

Page: 1/2

Conseil général

Original: anglais

DÉCLARATION SUR LA COVID-19 ET LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL DES MINISTRES CHARGÉS DES QUESTIONS LIÉES À L'OMC DE L'AFGHANISTAN; DE L'AUSTRALIE; DE LA BARBADE; DU BÉNIN; DU CAMBODGE; DU CANADA; DU CHILI; DE LA COLOMBIE; DU COSTA RICA; D'EL SALVADOR; DES ÉMIRATS ARABES UNIS; DE L'ÉQUATEUR; DE L'ÉTAT DU KOWEÏT; DU GUATEMALA; DU GUYANA; DE HONG KONG, CHINE; DES ÎLES SALOMON; DE L'ISLANDE; D'ISRAËL; DE LA JAMAÏQUE; DU JAPON; DU KENYA; DU LIECHTENSTEIN; DE LA MACÉDOINE DU NORD; DE MADAGASCAR; DE LA MAURITANIE; DE MAURICE; DU MEXIQUE; DU MONTÉNÉGRU; DU NÉPAL; DU NIGÉRIA; DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE; DE LA NORVÈGE; DE LA PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE; DU PÉROU; DU QATAR; DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE; DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; DU ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE; DU ROYAUME-UNI; DE SAINTE-LUCIE; DES SEYCHELLES; DE SINGAPOUR; DE LA SUISSE; DE L'UKRAINE; ET DE L'URUGUAY

*Révision**

La déclaration ministérielle conjointe ci-après, datée du 28 mai 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

1.1. La propagation de la COVID-19 a causé une tragédie humaine dévastatrice et la recherche d'une réponse à cette crise sanitaire mondiale reste une priorité pour nos gouvernements respectifs. Les efforts que nous déployons continuent d'être axés sur la protection de la vie humaine. Plus que jamais, le moment est venu pour la communauté internationale de renforcer la coopération et la coordination.

1.2. En tant que Ministres chargés des questions liées à l'OMC, nous travaillons activement pour assurer la continuité des flux transfrontières de fournitures médicales vitales et autres biens et services essentiels durant cette crise sanitaire. L'OMC a un rôle essentiel à jouer à cet égard. Nous soulignons que les mesures d'urgence restrictives pour le commerce visant à protéger la santé, si elles sont jugées nécessaires, seront ciblées, proportionnées, transparentes et temporaires, ne créeront pas d'obstacles non nécessaires au commerce ou de perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales, et seront conformes aux règles de l'OMC. Nous nous engageons à lever ces mesures dès que possible.

1.3. Nous soulignons qu'il est important de maintenir des chaînes d'approvisionnement fonctionnant bien afin de déployer les ressources internationales plus efficacement et nous appelons à une coopération accrue entre l'OMC et les autres organisations internationales à l'appui d'une réponse cohérente à la présente crise sanitaire et aux crises sanitaires futures.

1.4. Nous encourageons les travaux à l'OMC sur des actions concrètes visant à faciliter les flux transfrontières de fournitures médicales vitales et autres biens et services essentiels, y compris grâce à l'application de meilleures pratiques et de procédures simplifiées et à une plus grande ouverture des échanges.

1.5. Nous soulignons aussi la nécessité de maintenir les chaînes d'approvisionnement agricole et de préserver la sécurité alimentaire des Membres. Par conséquent, nous nous engageons à ne pas

* La présente révision vise à ajouter la Mauritanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Qatar et les Seychelles en tant que coauteurs de la déclaration ministérielle conjointe.

imposer de restrictions à l'exportation et à nous abstenir de mettre en œuvre des obstacles injustifiés au commerce des produits agricoles et alimentaires en réponse à la pandémie de COVID-19.

1.6. Nous soutenons le rôle crucial joué par l'OMC lorsqu'elle surveille les mesures liées au commerce mises en œuvre par les Membres de l'OMC en réponse à la situation causée par la COVID-19, et nous encourageons les Membres à continuer à notifier à l'OMC ces mesures aussi longtemps à l'avance que cela sera réalisable.

1.7. Nous sommes également confrontés à un choc économique mondial qui continuera à nécessiter une réponse internationale coordonnée. Nous reconnaissons les énormes défis auxquels les pays en développement Membres devront faire face et, en particulier, les Membres les moins avancés. Nous notons également que les effets négatifs seront particulièrement prononcés pour les micro, petites et moyennes entreprises, et nous intensifierons nos efforts en vue de soutenir leur capacité à contribuer à la reprise économique.

1.8. Nous sommes favorables à une reprise totale de toutes les activités de l'OMC dès que possible. Nous intensifierons nos efforts en vue d'élaborer de nouvelles disciplines de l'OMC, d'améliorer les disciplines de l'OMC existantes et de trouver une solution durable à la situation relative à l'Organe d'appel de l'OMC afin de soutenir une croissance économique durable à long terme. Nous soutiendrons aussi les efforts persistants en vue de réformer l'OMC de façon à la rendre aussi efficace que possible.

1.9. Un système commercial mondial prévisible, transparent, non-discriminatoire et ouvert sera essentiel pour une reprise économique durable de large portée. Par conséquent, nous réaffirmons fermement que nous soutenons le système commercial multilatéral fondé sur des règles et le rôle central joué par l'OMC. Nous continuerons d'agir de manière compatible avec nos droits et obligations dans le cadre de l'OMC. Nous nous abstiendrons d'ériger de nouveaux obstacles injustifiés à l'investissement ou au commerce des marchandises et des services.
